

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-681

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 57**

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 40, substituer au mot :

« les »

le mot :

« ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.